



## **Luc CHATEL, président en exercice du Conseil chargé des télécommunications devant le parlement européen le 3 septembre : "Les télécommunications, exemple d'une Europe à visage humain"**

Luc CHATEL, secrétaire d'Etat français chargé de l'Industrie et de la Consommation, président en exercice du Conseil chargé des télécommunications, est intervenu devant le Parlement européen le 3 septembre, en amont de la séance plénière consacrée à la révision du cadre réglementaire européen des communications électroniques le 23 septembre. Le ministre a souligné l'importance stratégique de cette révision, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi pour la diffusion de la connaissance auprès des citoyens européens : "Les télécommunications sont l'exemple d'une Europe à visage humain" a indiqué Luc CHATEL.

- Concernant les mesures incitatives à l'investissement dans les nouveaux réseaux (réseaux à très haut débit), Luc CHATEL a notamment souligné la nécessité de continuer à promouvoir la concurrence, tout en incitant au partage de risques entre les opérateurs, comme le préconise le rapport de Catherine TRAUTMANN, députée européenne (PSE, France) rapporteure sur le « paquet télécom » ;
- Sur l'harmonisation de la régulation en Europe et la question de la création d'une autorité européenne de régulation des communications électroniques, le président du Conseil a exposé les réserves du Conseil à trop renforcer les pouvoirs de la Commission européenne et son souhait de maintenir une coopération forte entre régulateurs. Le Conseil devra ainsi trouver un équilibre entre l'institutionnalisation d'une entité regroupant les régulateurs européens et la création d'une entité communautaire dont l'indépendance devrait être garantie ;
- Sur l'amélioration de la gestion du spectre, le Conseil partage le souhait du Parlement de renforcer la souplesse des mécanismes d'attribution des fréquences. M. CHATEL a par ailleurs indiqué que le Conseil avait noté la demande des parlementaires d'être mieux associés à la définition des grandes orientations en matière de gestion des fréquences ;
- Sur le renforcement de la protection des consommateurs, le ministre a salué les propositions du Parlement visant à détailler davantage les informations devant figurer dans les contrats et à renforcer les mesures en faveur des utilisateurs handicapés. Il s'est également félicité des améliorations proposées sur la réduction des délais de portabilité des numéros et sur la lutte contre les communications non sollicitées par SMS. Le débat doit cesser "d'opposer les contenants aux contenus". Par ailleurs, les données personnelles de même que les droits d'auteur doivent être protégés, tout en favorisant la diffusion de la création européenne.

Le vote du Parlement européen sur le « paquet télécom » devrait permettre des avancées substantielles pendant la présidence française de l'Union européenne sur ce texte.